

---

---

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

**VU** la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

**VU** le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

**VU** la demande présentée par Les p'tites créas d'Audrey représentée par Mme BAILLY LAFLEUR Audrey, le 27 octobre 2025 pour l'organisation d'une vente au déballage 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS, du vendredi 14 Novembre 2025 à 15h00 au dimanche 16 Novembre 2025 à 17h00 ;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : Madame BAILLY LAFLEUR Audrey est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – au 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS.

**ARTICLE 2** : Cette vente se tiendra 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS du :

Vendredi 14 Novembre 2025 à 15h00 au dimanche 16 Novembre 2025 à 17h00

**ARTICLE 3** : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- **Madame BAILLY LAFLEUR Audrey, Les p'tites créas d'Audrey – 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS.**
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

